

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 NOVEMBRE 2021

Réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 2021 à vingt heures trente à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVEE, Maire.
Tous les conseillers municipaux sont présents, sauf M. Laurent LELONG, excusé.

M. Michel TARENNE est désigné en qualité de secrétaire.

1. Compte-rendu du 23/09/2021

Le compte-rendu de la réunion du 23/09/2021, ne faisant l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité et soumis aux signatures.

2. Avis sur projet d'autorisation environnementale au titre des ICPE

Monsieur David COUDRAY, intéressé à l'affaire, s'est retiré et n'a pas pris part à cette délibération :

Dans le cadre de la demande de permis de construire des bâtiments pour l'extension d'un élevage de volailles de chair, une demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) a également été déposée.

Madame le Préfet d'Eure-et-Loir a, par arrêté du 27 août 2021, prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 27 septembre 2021 au 28 octobre 2021 inclus pour recueillir l'avis du public sur ce projet. Un commissaire enquêteur a pour ce faire été nommé et a tenu plusieurs permanences en mairie de Champrond-en-Perchet.

Très peu de personnes se sont présentées durant ces permanences et aucune opposition n'a été formulée.

Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de la note de présentation non technique du projet ainsi que de l'avis n°2021-3204 de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val-de-Loire sur le projet d'extension d'un élevage de volailles de chair et ses annexes, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet poursuivi par la SAS CPDG, représentée par Monsieur David COUDRAY.

3. Raccordements électrique et réseau eau potable « La Cour aux Guillers »

Monsieur David COUDRAY, intéressé à l'affaire, s'est retiré et n'a pas pris part à cette délibération :

Par délibération du 28/01/2021, le Conseil Municipal a décidé de mettre à la charge du demandeur la totalité de la contribution financière sollicitée par ENERGIE Eure-et-Loir pour les travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité suite à la demande de permis de construire deux poulaillers et deux hangars, au lieudit La Cour aux Guillers.

Une décision identique était prise pour tous travaux d'extension du réseau d'eau potable qui pourraient s'avérer nécessaires.

Un nouveau permis ayant été déposé le 17/09/2021, le Conseil Municipal est invité à renouveler son avis : à l'unanimité, il maintient ses décisions du 28/01/2021.

4. Convention pour groupement de commandes : travaux de voirie

La communauté de communes a créé un groupement de commandes afin de conclure un accord cadre à bons de commandes visant à la réalisation de travaux de voirie.

Le groupement de commandes est institué par une convention conclue par ses membres et ne possède qu'un pouvoir adjudicateur.

La CDC du Perche, coordonnateur du groupement de commandes, sera chargée de l'élaboration du DCE (dossier de consultation des entreprises) et du lancement de la procédure. Chaque membre signe son acte d'engagement.

Le principal but recherché étant la réduction des coûts de procédure ainsi que des économies pouvant être réalisées du fait de la réunion des achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes et autorise le maire à signer la convention et tous les documents s'y référant.

5. Subvention du budget annexe de l'eau

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote, au titre de l'exercice 2021, une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'eau d'un montant de 6 530 €uros.

6. Avis du comptable pour adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Par délibération du 23/09/2021, le Conseil Municipal a approuvé l'adoption du nouveau référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 pour le budget principal appliquant actuellement la nomenclature M14.

L'avis du comptable, daté du 06/10/2021 devant être repris dans la rédaction de la délibération, le Conseil Municipal est invité à renouveler son avis : à l'unanimité, il maintient sa décision du 23/09/2021.

7. Indemnisation de l'agent recenseur

Le recensement de la population Champronnaise aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022 : Monsieur Daniel VILFAYEAU sera l'agent recenseur et Madame Christine NORMAND l'agent coordonnateur.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser à M. Daniel VILFAYEAU une indemnité de 600 €uros.

8. Création d'un emploi

Dans le cadre du renouvellement du congé parental de l'agent titulaire, un poste pour accroissement temporaire d'activité a été créé. Pour permettre de maintenir un agent contractuel, il convient de créer un emploi permanent dans les mêmes conditions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un agent contractuel, au grade d'Adjoint Technique, à raison de 6 heures hebdomadaires sur temps scolaire.

9. Subvention coopératives scolaires Noël 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'occasion de Noël 2021, en fonction du nombre d'enfants, une subvention aux coopératives scolaires des écoles de Champrond-en-Perchet et Brunelles pour l'achat d'un jeu collectif pour chacune des classes.

Une subvention de 500 €uros est ainsi attribuée à la Coopérative Scolaire de l'école de Champrond-en-Perchet, et une subvention de 400 €uros est attribuée à la Coopérative Scolaire de l'école de Brunelles.

10. Organisation de la distribution des colis de Noël

La remise des colis de Noël aux aînés de la commune se fera comme l'an passé, les bénéficiaires seront invités à se rendre à la salle communale où une permanence sera tenue par les membres du Conseil Municipal le samedi 18 décembre 2021 de 10h00 à 17h00.

Les personnes qui ne pourraient se déplacer ce jour, seront invitées à prendre rendez-vous à la Mairie pour un retrait du colis en Mairie ou exceptionnellement pour une livraison à domicile. Chaque bénéficiaire sera informé individuellement.

11. Informations diverses

- En remplacement de Monsieur BOUVIER qui souhaitait se libérer de ses fonctions, Madame Anick BRUNEAU, conseillère départementale de l'Orne (canton de Ceton) a été élue Présidente du Parc Naturel Régional du Perche lors du conseil syndical du 14/10/2021.
- Le conseil d'école s'est tenu le 19/10/2021 : un spectacle sera offert aux enfants pour Noël, il n'y aura pas de soirée organisée avec les parents. Aucune décision n'est prise quant à l'organisation du carnaval et de la fête de fin d'année, dans l'attente de l'évolution de la situation sanitaire.
Trois demandes ont été formulées par un parent d'élèves : installer à la sortie de l'école un abri en cas de pluie, une poubelle et un parking-vélos.
- L'idée de positionner une poubelle près du banc public rue de Chartres est soumise.
- Sébastien VITAL, agent technique, est actuellement en congé maladie depuis le 11/10/2021. Le Comité de Bassin d'Emploi a été sollicité pour mettre à disposition de la Commune un agent remplaçant.
- Monsieur le Maire rappelle que les commémorations du 11 novembre se dérouleront respectivement à 11h et 11h30 à Champrond et Brunelles, et qu'un vin d'honneur sera servi à Brunelles à l'issue des cérémonies.
Par ailleurs, la candidature de Monsieur Daniel VILFAYEAU au poste de porte-drapeau est soumise au Conseil Municipal, qui approuve cette nomination pour qu'il représente les anciens combattants et qu'il participe aux commémorations et cérémonies du souvenir.
- La réunion publique relative à la participation citoyenne, organisée par la Gendarmerie, se tiendra le 13 novembre à 15h à la salle communale.
- La Forme Pour Tous tiendra son assemblée générale le 16/11/2021 à 21h à Brunelles.
- La gouttière de l'école primaire, coté cour, a été remplacée. Deux entreprises ont été consultées, celle de M. DE KONINCK a été retenue.
- Des devis ont été sollicités pour les travaux de mise en accessibilité aux PMR (personnes à mobilité réduite) des sanitaires du groupe scolaire.
- Suite à la reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrains dus à la sécheresse, une déclaration à l'assurance a été faite pour les fissures apparentes aux vestiaires du stade. Un devis a été sollicité et sera transmis à la compagnie d'assurance pour suite à donner.
- Les successeurs de Monsieur THIBAUT devraient très prochainement rencontrer Monsieur le Maire en vue de la rétrocession des espaces publics à la commune.
- Monsieur le Maire propose que la remise des bons d'achat de Noël au personnel se fasse en petit comité en présence du Maire et des Adjointes le vendredi 17/12/2021.
- La garderie du mercredi à l'école maternelle, ouverte aux enfants de la petite section au CE2, et gérée par le syndicat de regroupement pédagogique, manque d'effectifs, seules 2 ou 3 familles ayant recours à ce service. Dans ces conditions, il est vraisemblable que ce service soit supprimé à compter du 1^{er} janvier prochain.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance.